

„ on est dans l'erreur, quand on soutient que  
 „ ces citations sont permises pour inspirer une  
 „ terreur salutaire (a)... Ceux qui nient que  
 „ Clément & Philippe furent ajournés, ont cher-  
 „ ché la cause des bruits qui s'en étoient répan-  
 „ dus, & pensent, mais trop légèrement, l'avoir  
 „ trouvée dans ce qui arriva en 1312 à Ferdi-  
 „ nand IV, roi de Castille. Voici le fait. Deux  
 „ freres, faussement accusés de meurtre, & con-  
 „ damnés à être précipités du haut d'un rocher,

---

(a) Ces ajournemens faits par des innocens, peu-  
 vent être des especes de prophéties, ou bien un ré-  
 cours vif & confiant vers la justice divine, sans co-  
 lere & sans esprit de vengeance. En général, la pro-  
 vocation ou appel au jugement de Dieu n'est pas  
 criminelle, lorsqu'elle se fait sans passion, par amour  
 de la justice, dans les circonstances convenables &  
 urgentes. C'est ainsi que David disoit à Saül : *judicat*  
*Dominus inter te & me, & ulciscatur me Dominus.* Et  
 Zacharie condamné à la mort par Joas : *videat Do-*  
*minus, & requirat.* Et les Machabées qui annonçoient  
 si fortement & si efficacement la prompte & terrible  
 punition d'Antiochus. Et S. Paul qui ne vouloit pas  
 que la conduite d'Alexandre-le-Trésorier restât im-  
 punie : *reddet illi Dominus juxta opera sua.* Et les  
 saints martyrs qui dans l'Apocalypse appellent le jour  
 qui doit venger leur sang : *usquequò, Domine, non*  
*vindicas sanguinem nostrum &c?* — Du reste, il est  
 certain que Dieu exauce les voeux même criminels des  
 misérables; soit pour avertir les riches & les puis-  
 sans de ne point mépriser, moins encore opprimer  
 les foibles; soit pour rendre redoutable l'invocation  
 de son saint nom, & nous avertir de ne pas l'em-  
 ployer légèrement. — L'efficace de ces ajourne-  
 mens a un rapport sensible avec celle des malédictions  
 & imprécations, attestée par une multitude d'his-  
 toires avérées, & par l'autorité des livres saints.  
*Ab inope ne avertas oculos propter iram, & non relin-*  
*quas quarentibus tibi retrò maledicere. Maledicentis tibi*  
*in amaritudine animæ exaudietur deprecatio illius :*  
*exaudiet autem eum qui fecit illum. Eccli. 4.*